

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

**OBJET : Soutien aux hôpitaux de proximité sur le territoire départemental :
Tarascon, Salon et Arles.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer des subventions d'équipement aux centres hospitaliers des Portes de Camargue à Tarascon (soit 1 000 000 €), de Salon-de-Provence (soit 680 000 €) et d'Arles (soit 263 958 euros) pour un total de 1 943 958 euros conformément aux détails figurant dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions d'équipement avec les centres hospitaliers des Portes de Camargue, de Salon-de-Provence et d'Arles, conformément à la convention type prévue à cet effet,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**